

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Care de Saumur (Service d'été, 10 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 09 minutes du matin, Express.  
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 37 — — soir, Omnibus.  
 10 — 30 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

Les dépêches de Madrid continuent à présenter la situation sous un jour fort sombre. Les scènes déplorables de Tarragone ont abouti à l'arrestation du général Pierrad et d'une soixantaine d'individus. Il paraît, en outre, que la manifestation républicaine de Saragosse a eu un certain retentissement dans la Péninsule. Aussi il est question de présenter aux Cortès, dès leur réunion, une loi d'ordre public qui serait discutée d'urgence.

Malheureusement, ce qui importe avant tout, c'est de faire disparaître la cause de l'agitation, c'est-à-dire l'incertitude et le régime provisoire qui ouvrent la porte à toutes les violences et à toutes les ambitions. On ne peut donc que déplorer la tendance du gouvernement à ajourner sans cesse la solution définitive. Le conseil des ministres vient encore, assure-t-on, de s'entendre pour proposer aux Cortès de discuter une partie des lois organiques avant d'aborder la question du choix du souverain. C'est tout le contraire qui devrait avoir lieu. Pendant ce temps, le trouble continue dans la péninsule et Cuba est près d'échapper à la domination espagnole.

Pour reposer nos yeux du spectacle assez peu satisfaisant que nous offre la Péninsule ibérique, il faut les reporter sur la Belgique, où se célèbre avec enthousiasme la fête de la paix et de l'union internationale. A Liège, comme à Bruxelles, l'accueil fait aux étrangers a été admirable de cordialité, et, en voyant

fraterniser ensemble les Français, les Anglais, les Belges, les Prussiens, les Autrichiens, les Italiens, on est porté à répéter après l'honorable bourgmestre de Liège : « Le progrès du genre humain ne s'opère ni par les révolutions violentes, ni par les guerres d'agression, ni par les compromis de la diplomatie ; il est en raison directe des sympathies qui s'établissent entre tous les hommes de cœur. »

Les difficultés qui avaient surgi entre le sultan et le khédive sont, comme nous l'avons dit, en bonne voie d'apaisement. On s'est mis d'accord sur la plupart des points en litige, et, d'après les dernières nouvelles de Constantinople, il ne resterait plus à résoudre que la question du budget de l'Égypte et des emprunts du vice-roi à l'étranger. La Porte refuserait au gouvernement égyptien le droit de contracter des emprunts sans l'autorisation du sultan.

Tout porte à croire que, sur ce sujet aussi, l'entente s'établira, la Turquie n'ayant rien à gagner à entretenir une sorte de conflit au moment même où va s'inaugurer en Égypte l'œuvre la plus grandiose du siècle.

On lit dans la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, du 20 septembre :

« Des bruits alarmants circulent sur la santé de l'empereur de Russie. Le czar serait affecté de souffrances, non-seulement physiques, mais encore mentales. Atteint de mélancolie pendant son séjour à Livadia, il aurait refusé, durant des journées entières, de voir qui que ce soit. »

Nous avons lieu de croire ce bulletin fort exagéré, bien que l'état de souffrance du czar soit, en effet, très-réel.

Le *Mémorial diplomatique* annonce, d'après une dépêche particulière, que le comte de Beust est arrivé mercredi à Munich, venant de Suisse, et qu'il était attendu le lendemain à Ischl, à la résidence impériale.

Ainsi tombe définitivement le bruit déjà démenti que le chancelier austro-hongrois se rendait à Paris et ferait visite à l'Empereur Napoléon avant de retourner à Vienne.

M. Marion, député de l'Isère, vient de répondre à l'appel de M. de Kératry par la lettre suivante, qu'il adresse aux rédacteurs du *Siècle* :

« Favergés, par la Tour-du-Pin (Isère),  
 20 septembre 1869.

« Messieurs les rédacteurs du *Siècle*,

« Veuillez me permettre de répondre, par la voix de votre estimable journal, à l'appel que l'honorable M. de Kératry, député du Finistère, adresse à ses collègues. Selon moi, la motion de M. de Kératry est légale : elle est même obligatoire pour les représentants du pays, qui, ayant prêté serment à la Constitution, doivent en réclamer impérieusement l'exécution, en ce qui concerne les droits de la représentation nationale.

« La session extraordinaire de juillet, brusquement prorogée, n'a pas été sérieuse, puisque la Chambre non-constituée, quoi qu'on en dise, n'a eu ni le temps ni la possibilité de faire connaître les volontés du pays.

« En mettant le gouvernement en demeure de nous convoquer le 25 octobre au plus tard, nous accomplissons un acte d'ordre public, un

acte constitutionnel, et les vrais révolutionnaires seraient ceux qui ne voudraient pas nous entendre.

« Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

» E. MARION,  
 « Député de l'Isère. »

On devait s'y attendre. La lettre du P. Hyacinthe a soulevé, dès son apparition, d'ardentes controverses. Chaque journal prend parti pour ou contre l'attitude du célèbre prédicateur, et l'on discute avec passion la question religieuse qui exige tant de calme et de modération.

Le *Temps* applaudit sans réserve au manifeste du Père Hyacinthe, et déclare, que depuis le moyen-âge jamais pareil langage n'a été entendu dans l'église française. Toutefois M. Neftzer proteste contre tout rapprochement entre M. Lamennais et le Père Hyacinthe.

La *Liberté*, elle aussi, approuve hautement la grave résolution du supérieur des carmes déchaussés de Paris, qu'elle considère, non comme un acte de révolte, mais comme un acte de conscience.

Laissant de côté la question personnelle à l'éminent prédicateur, le *Journal des Débats* envisage surtout sa lettre au point de vue du Concile.

Le *Siècle* développe la même idée.

Voilà pour l'approbation et pour l'éloge. Mais en revanche, l'*Union*, le *Monde* et surtout l'*Univers* ne ménagent pas au Père Hyacinthe les reproches et les critiques. Cependant, M. Veuil-

**FEUILLETON.**

29

**L'ENFANT TROUVÉ,**

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

**PREMIÈRE PARTIE.**

LE PATRE DU BOCAGE.

(Suite.)

A cette question inattendue, le père fit malgré lui un mouvement pour regarder la comtesse, mais il comprima aussitôt cet élan instinctif, et répondit en maîtrisant l'émotion de sa voix :

— En effet, mademoiselle, c'est bien ainsi que je me représente ma mère. J'ajouterai cependant qu'elle a des ailes comme les anges, car, vous le savez, je ne crois pas qu'elle appartienne à la terre, et mon cœur l'entrevoit dans le ciel.

— Ce pieux sentiment vous honore, dit la jeune fille. Ah ! vous méritiez d'avoir une mère affectueuse et dévouée, un père...

Bénédict tressaillit.

— Ne me parlez pas de mon père ! interrompit-il avec une sombre vivacité. Quand une mère abandonne son enfant, c'est la faute ou plutôt le crime du père !

Cette réponse énergique fut suivie d'un profond si-

lence, pendant lequel Mme de Flavigny se mit à marcher avec une sorte d'agitation continue. Son visage s'était empourpré, sa poitrine s'agitait irrésistiblement. Cette fois il était visible qu'elle souffrait.

— Décidément, chère tante, vous éprouvez quelque malaise, dit Blanche avec anxiété.

— Madame la comtesse aura pris froid, sans doute, sous les ombrages de cette haute futaie, se hâta d'exprimer le père, dont le regard était navré.

— Oui, oui, c'est cela, je me sens glacée, et j'ai un peu de frisson, balbutia Mme de Flavigny. Retournons sur nos pas. On doit nous attendre et s'étonner de notre retard.

— Adieu, Bénédict ! dit Blanche d'un ton cordial. Souvenez-vous que nous comptons vous revoir à Montaigu.

— A bientôt, mon jeune ami, reprit la comtesse. N'oubliez pas que M. de Flavigny et moi nous serons bien heureux le jour où vous nous offrirez l'occasion de vous rendre service et de nous acquitter un peu envers vous.

Et, avec une bonté charmante, elle lui tendit sa main.

Bénédict la prit en tremblant, la porta à ses lèvres ; mais, trop ému pour y mettre un baiser, il y laissa tomber une larme, perle humide qui s'était formée au plus profond de son cœur.

Lorsque les deux grandes dames eurent disparu dans les sombres replis du bois, le père, qui était resté jusque-là immobile et silencieux, poussa un sanglot à demi-étouffé, dans lequel Dieu seul put entendre ce cri enthousiaste, quoique à peine articulé cette fois :

— Ma mère ! ma mère !

Puis il se jeta à genoux, et, se baissant jusqu'à terre, il embrassa avec transport les traces qu'avaient laissées sur l'herbe en fleurs les pas de Mme de Flavigny.

Caché derrière un groupe de chênes énormes, où il avait pu se glisser aisément et sans bruit, un homme avait été le témoin de cette singulière pastorale. C'était Gaëtan d'Apremont.

— Parbleu ! murmura-t-il, voilà qui est vraiment étrange ! Qu'est-ce que tout cela signifie ?

— Hum ! répondit une voix sourde presque à l'oreille du marquis, si je voulais bien, il ne me serait pas difficile de vous l'expliquer.

Gaëtan se retourna et reconnut Roch Duhoux, portant la livrée des laquais de grande maison.

**XI.**

Après un instant de surprise, le marquis fit signe à Duhoux de le suivre et s'éloigna. Une mousse épaisse amortit si bien le bruit de leur marche que Castor et Pollux, qui d'ailleurs se tenaient dans une direction opposée et surveillaient quelques moutons visiblement

tentés de franchir les limites de la clairière, ne prirent pas l'éveil. Contournant sous bois, par les hauteurs, l'enceinte où se cachait la cabane du solitaire, Gaëtan et son compagnon avancèrent en silence. Ils s'arrêtèrent au milieu d'un taillis. Là se trouvaient deux hommes assis sur l'herbe et trois chevaux attachés par la bride aux branches d'un arbre. A la vue du marquis, les deux hommes se levèrent, mais de mauvaise grâce ; ils paraissaient à la fois honteux et mécontents. Bénédict eût reconnu en eux les valets qu'il avait mis en fuite à coups de bâton.

— Pouvons-nous retourner au château ? demanda l'un d'eux d'un ton aigre-doux.

— Vous le pouvez, poltrons ! répondit Gaëtan. Allez-vous-en avec votre dos meurtri. Vous n'avez que ce que mérite votre lâcheté.

— Notre lâcheté, soit ! répliqua l'autre laquais. Il faut être lâche, en effet, pour obéir aux ordres impitoyables que vous donnez.

— Ah ! marouffes ! commença le marquis.

Et il leva la main pour frapper ; mais il réfléchit que la marquise d'Apremont, sa mère, et la famille de Flavigny devaient être encore dans le bois, et il se contenta, de peur qu'une algarade trop bruyante n'attirât leur attention.

— Allons, partez, marauds ! dit-il. Partez sans retard, ou vos épaules vont recevoir quelque nouvelle

lot, malgré l'amertume de son appréciation, espère que l'ex-prédicateur de Notre-Dame ne tardera pas à reconnaître « sinon l'erreur de son cœur, du moins celle de sa vanité. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

L'Empereur, dont l'état de santé est tout-à-fait bon, travaille chaque jour et s'occupe très-activement des affaires.

On dément que Sa Majesté doive se rendre à Vichy, comme quelques journaux l'ont annoncé.

Il est également inexact que le Prince Impérial doive faire un voyage sur les bords du Rhin. Son Altesse impériale doit reprendre ses cours le 5 octobre.

— On écrit de Toulon, 20 septembre, à la *Gazette du Midi* :

« L'Aigle part demain pour l'Adriatique; l'appareillage aura lieu après l'arrivée du train express, qui amène de Paris la majeure partie du personnel attaché au service de Sa Majesté; d'après les bruits qui circulent à bord, l'Aigle devant mettre cinq jours pour se rendre à sa destination et ne devant rester que trente-six heures à Venise pour renouveler son approvisionnement de combustible, il est assez probable que l'Impératrice est à la veille de quitter Paris, car on assure que son intention est de quitter Venise de manière à se trouver devant Corfou le 1<sup>er</sup> octobre, et de se rendre ensuite directement à Constantinople. »

— Le P. Hyacinthe a quitté mercredi, dit-on, le petit couvent de Passy, où il résidait depuis cinq ans, pour se retirer auprès de sa sœur.

— M. Félix Pyat est rentré en France. « Il est arrivé, dit le *Rappel*, comme il l'avait promis, le 22 septembre, ou mieux le 1<sup>er</sup> vendémiaire. »

### LE DRAME DE PANTIN. — UNE MÈRE ET SES CINQ ENFANTS ASSASSINÉS.

« Un évènement épouvantable, dit la *Gazette des Tribunaux*, et qui non-seulement à cause de son origine, jusqu'à présent mystérieuse, mais encore à raison du nombre des victimes, trouvera, certes, peu d'équivalents dans les annales criminelles, a causé la plus vive émotion dans la commune de Pantin. Voici, d'après les premières informations, les détails qui nous parviennent au sujet de cette horrible tragédie; nous les publions, d'ailleurs, sous toutes réserves.

« Lundi matin on a trouvé, dans un champ, situé entre les gares d'Aubervilliers et de Pantin et le lieu dit les Quatre-Chemins, six cadavres (d'autres disent cinq seulement). Tout ces corps auraient été enterrés pêle-mêle dans un trou pratiqué au milieu du champ; et, par-dessus la terre, les auteurs de ce sextuple crime auraient piétiné suffisamment

pour essayer de tromper les regards des passants et de donner à cette fosse mortuaire l'apparence d'un sillon formant talus.

« La première des victimes serait une femme, paraissant âgée de 46 ans; elle aurait succombé, ainsi que les autres personnes, dont les corps ont été trouvés avec le sien, aux suites de nombreuses blessures. Enfouis près d'elle et dans la fosse ensanglantée, cinq autres corps auraient été ensuite découverts; ce seraient ceux d'un jeune homme de 17 ans, de trois jeunes gens de 14, 12 et 10 ans, et enfin celui d'un petit enfant de 3 ans. La fosse mesurait, nous dit-on, 2 mètres de longueur sur 80 centimètres de largeur et 1 mètre de profondeur; on suppose que ces cadavres y auraient été déposés pendant la nuit de dimanche après avoir été amenés du dehors.

« L'un des cadavres, celui de la femme, portait encore suspendue à la ceinture de sa robe, une montre et une chaîne, et on a retrouvé de l'argent dans la poche des vêtements des quatre jeunes gens assassinés.

« Dépeindre les sensations du public en face des six cadavres étendus sur la terre, est chose impossible.

« Non loin de là, les perquisitions amènent une découverte importante. C'est le manche d'un couteau de marchand de vin, de ces couteaux communs en bois noir; — la lame a été cassée; le manche est tout sanglant. Mais indépendamment de ce mauvais couteau, on a dû employer une arme plus meurtrière, une sorte de hachette, portant une pointe à quatre faces de l'autre côté de la lame.

« Lorsque le médecin fut appelé, à huit heures, les corps étaient encore chauds, les articulations étaient encore mobiles.

« Le crime a dû être accompli dans les premières heures du jour, vers trois heures du matin. A cette heure-là il faisait clair de lune.

« Le juge d'instruction et le chef de la police de sûreté arrivèrent dans l'après-midi. Ils étaient terrifiés.

« Après les constatations légales, les six corps furent placés sur des voitures recouvertes de paille, et, au milieu des cris et des lamentations générales, le cortège prit la direction de la Morgue, escorté par un détachement de ligne caserné au fort d'Aubervilliers.

« On a dû photographier les victimes avant de les placer sur les dalles de marbre.

« Maintenant, quel est le coupable! On sait que la veille au soir, une famille qui doit vraisemblablement être celle-là est descendue à la gare de Pantin, par le dernier train venant de Raincy.

« Les conjectures les plus invraisemblables sont dans les esprits. Combien d'assassins? Plusieurs ou un seul? Le coupable devait être un ami — un parent — quelques-uns osent dire le père.

« Comment admettre que ces six personnes, parmi lesquelles une femme et un jeune homme

de seize ans, se soient laissé amener la nuit, dans un endroit désert, s'ils n'avaient pas eu une confiance absolue dans celui qui les conduisait.

« Comment expliquer l'absence complète de traces de lutte autrement qu'en supposant que la mère a dû être frappée la première, et que les enfants, éveillés au milieu de la nuit, étaient encore somnolents, peut-être endormis artificiellement.

« Peut-être l'assassin est-il fou?... Cette dernière hypothèse serait presque une consolation. »

Sous ce titre : *Dernières informations*, le *Moniteur* publie les lignes suivantes :

« L'instruction de cette affaire qui a jeté l'émoi dans toute la population, est menée avec la plus grande activité. Déjà, on troussait de clefs trouvées non-loin de la fosse dans laquelle les meurtriers ont précipité leurs victimes a, paraît-il, mis sur la trace des véritables assassins.

« La rumeur publique, qui se trompe rarement, attribue la cause de ce crime à une affaire de succession. »

Cette supposition semblerait confirmée par les détails suivants que nous empruntons au *Figaro* :

« Il y a huit jours à peu près, un jeune homme, âgé d'environ vingt ans, de taille moyenne, les yeux noirs, enfoncés, la barbe naissante, vêtu d'un costume en étoffe de fantaisie mouchetée, se présentait à l'hôtel du Chemin de fer du Nord, tenu par M. Rigny, 12, boulevard Denain, en face de la gare.

« Il déclara se nommer Jean Kinck, mécanicien, rue de l'Alouette, à Roubaix. Il avait, disait-il, un travail de nuit, et il viendrait se reposer le jour dans la chambre qu'on lui donna.

« Les allures de ce jeune homme semblèrent singulières à l'inspecteur de l'hôtel. En effet, il venait simplement passer quelques instants dans sa chambre où il n'a jamais couché, et prendre des lettres, assez nombreuses, qui portaient son adresse, de Roubaix.

« Dimanche, vers six heures du soir, une dame, avec cinq enfants, se présente au bureau de l'hôtel, demandant Jean Kinck. On lui dit qu'il n'y était pas.

« — C'est qu'en effet j'arrive deux heures d'avance. Je reviendrai.

« Deux heures après elle revint. Elle parut fort surprise de ne pas trouver Jean Kinck.

« Jean Kinck ne parut que le lendemain matin, lundi, à huit heures. Il prit sa clef précipitamment et monta dans sa chambre accompagné d'un autre homme.

« Là il changea de vêtements, et descendit au bout de cinq minutes. Depuis il n'est pas revenu.

« Dans l'armoire, on trouva une chemise ensanglantée, un pantalon taché de sang et

auquel adhérait de la terre, un morceau de la cravate avec laquelle on suppose que l'aîné des enfants a été étranglé, et un mouchoir semblable à celui qui a été trouvé dans la poche de la plus âgée des victimes, et semblable aussi en tous points à un mouchoir trouvé dans le panier laissé dimanche soir à l'hôtel.

« Lundi une dépêche est arrivée de Roubaix à l'adresse de Jean Kinck. Elle contenait à peu près ces mots : *Attendez, nous ne sommes pas prêts.*

« Enfin, une lettre écrite sur papier azuré qui a été remise cachetée au juge d'instruction est arrivée à l'hôtel venant de Roubaix, où elle avait été précédemment adressée. Elle portait au dos la mention ordinaire : *Faire suivre*, etc.

« Toute la correspondance de Jean Kinck était relative à des affaires d'intérêt et de famille. Il est à remarquer que pas un papier n'est resté sur les victimes.

« La culpabilité de Jean Kinck a semblé évidente à la justice. Est-il seul? Probablement, non.

« D'abord, il est venu lundi matin à l'hôtel avec un ami; ensuite, il a reçu une dépêche. Il avait donc des complices. Enfin, dix billets ont été pris dimanche soir, à la gare du Nord, par une femme accompagnée de plusieurs enfants, — la mère et cinq enfants, cela fait six personnes, il devait donc encore y avoir quatre individus. »

A ces renseignements spéciaux, qui semblent en effet laisser peu de doute sur la personnalité du coupable principal, le *Figaro* ajoute :

« Un marchand de vin du Raincy, chez lequel la famille a dîné, se souvient parfaitement que trois individus mangeaient à une table rapprochée, qu'ils causaient souvent, mais sans paraître dans une intimité absolue avec la famille.

« La mère a demandé son chemin.

« Un seul des trois individus est sorti avec la famille, les autres sont sortis séparément.

« On ignore encore si le chemin de fer a reçu les quatre autres billets ou si les quatre hommes soupçonnés sont revenus à pied.

« A La Villette, rue de Flandre, 209, en face de l'entrée principale des Abattoirs, se trouve un établissement singulier : c'est une petite maison noire, basse, sur la porte de laquelle on lit : *Belanger, taillandier.*

« Pour entrer dans le magasin, qui a bien six pieds carrés, et derrière lequel est la forge, il faut descendre cinq marches.

« Dimanche, à six heures du soir, un jeune homme brun, les yeux noirs et l'air sinistre, vêtu d'un paletot moucheté, en un mot en tout semblable à Jean Kinck, se montra sur le seuil de la boutique du taillandier.

« Il paraissait embarrassé. On l'invita à descendre. Il demanda une pelle et une pio-

correction... Et surtout, reprit-il, tâchez qu'on ne vous aperçoive pas, car si le père vous rencontrait, il serait bien capable de vous rosser encore d'importance, et, ma foi ! il n'aurait pas tort.

— Il aurait bien plus raison s'il traitait Votre Seigneurie comme on doit traiter un manant !

Les deux domestiques étaient en selle. Après cette rudé répartie de l'un d'eux, ils éperonnèrent leurs chevaux et s'élançèrent dans un chemin creux qui serpentait à mi-côte et aboutissait, du côté d'Apremont, vers l'entrée de la Gorge-aux-Loups.

Le marquis se mordit la lèvre en grommelant une menace. Roch Duhoux sourit méchamment. Il murmura ces mots :

— La valetaille est insolente avec lui. Bon ! je lui serai bientôt indispensable, et ma fortune est faite.

Après avoir un peu calmé la rage sourde qui l'agitait en enlevant avec sa cravache quelques mouches parasites sur l'écorce des chênes les plus rapprochés de lui, Gaëtan s'adressa brusquement à son nouveau laquais et lui demanda comment il se faisait qu'il l'eût rencontré sous bois et si près de la demeure du sorcier.

— Rien de plus facile à vous raconter, monseigneur, répondit Duhoux. Ce matin, dès l'aube, j'ai quitté la ferme de la Bénardière et je suis allé à Montaigu. Là, j'ai acheté le costume que je porte; puis, sans retard,

je me suis mis en route pour le château d'Apremont. Chemin faisant, j'ai rencontré une carriole; elle suivait la même direction que moi. J'y ai pris place, après avoir payé à boire à celui qui la conduisait. Pour abrégé la distance, il fut convenu que nous traverserions le défilé de la Gorge-aux-Loups. Comme nous avançons dans le sentier qui se déroule au bas de ce coteau, j'aperçus un carrosse stationnant sur l'herbe et sous les arbres. Je crus reconnaître la voiture et la livrée que la veille, au soir, j'avais vues dans la cour de la ferme. Une observation de mon conducteur vint confirmer ma remarque. « Tiens, dit-il, il paraît que la famille d'Apremont est en train de consulter le solitaire de la Gorge-aux-Loups. » Et, faisant le signe de la croix, il ajouta qu'on avait tort de recourir à la science des sorciers. « Ma foi, tant pis ! répliquai-je avec une résolution soudaine, moi aussi je veux connaître le sort que me prépare l'avenir. » Disant cela, je sautai à terre, je serrai la main de mon compagnon stupéfait, et je me mis à grimper au hasard sous les ombrages de la colline, tandis que la carriole s'éloignait rapidement.

— Est-ce que vraiment tu songeais à faire tirer ton horoscope, imbécile !

— Et donc ! pas si naïf !... D'ailleurs, c'est déjà fait... sans ma permission. Oui, hier l'affreux sorcier m'a prédit des horreurs... Et pourtant je suis un hon-

nête homme, moi, voyez-vous. Ah ! je me vengerai !

— Peut-être es-tu venu ici avec le désir d'en trouver l'occasion ?

— Un peu, monseigneur. Mais j'avais aussi l'espoir de vous rencontrer. Ma bonne chance m'a favorisé sur ce dernier point. Puisse-t-elle tôt ou tard, mais plus tôt que plus tard, m'être propice en ce qui concerne cet infâme Mathieu !

— Eh bien, dit le marquis après un instant de réflexion, je me charge, moi, de te venger... mais à une condition.

— Laquelle ? Parlez vite, monseigneur.

— Quand tu m'as abordé tout-à-l'heure, n'as-tu pas prétendu que, si tu voulais, tu pourrais me donner le véritable sens de ce qui venait de se passer sous mes yeux.

— Et je le prétends encore très-sincèrement, croyez-moi.

— Alors il faut me promettre de me dire ce que tu sais. Moi, en retour, je te promets que tu seras vengé du solitaire de la Gorge-aux-Loups.

Roch Duhoux allait prendre l'engagement qui lui était demandé. Une réflexion l'arrêta.

— Eh bien ! pourquoi hésites-tu ? reprit Gaëtan.

— Ah ! dame, balbutia d'un air soucieux le nouveau

laquais, c'est qu'il y a du danger pour moi à dire ce que je sais.

— Quel danger ?

— On m'a menacé, si je révèle le mystère qui se rattache à ce que vous avez vu tout-à-l'heure, de m'en faire repentir, de me châtier.

— Qui donc oserait ainsi s'attaquer à toi, maintenant que tu m'appartiens ? Ce serait le comte de Flavigny lui-même, que je ne le tolérerais pas.

— Oh ! ce ne serait pas lui. Le pauvre gentilhomme ! Je crois bien qu'il ignore tout.

— Tout ?... Mais qu'est-ce donc ?... Parbleu ! tu piques singulièrement ma curiosité.

(La suite au prochain numéro.)

### AVIS AUX DAMES.

Nous invitons les dames, jalouses d'une toilette de bon goût, à venir visiter le splendide déballage de lingerie de la Grand'Rue, n° 1, à Saumur.

(Voir aux annonces à la quatrième page).

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

che. On lui en montra. La pioche lui plut tout de suite. Quant à la pelle, elle lui parut trop lourde.

« — C'est, dit-il, pour travailler dans mon jardin, à Aubervilliers... »

« Tout fait donc supposer que si le jeune homme qui est allé chez le taillandier est le coupable, c'est en sortant de chez lui qu'il a creusé d'avance la fosse dans laquelle les six victimes ont été enterrées. »

« On peut, par des suppositions, refaire sur cette donnée l'histoire du crime. A huit heures, la pelle et la pioche sont emportées, il fait nuit noire déjà; — huit heures, la femme de Roubaix ne trouve pas Jean Kinck à l'hôtel, et part pour ne plus revenir. »

« Où est Jean Kinck ? »

« Nous avons parlé de quatre coupables, que sont-ils devenus ? »

« Jean Kinck et son ami sont vus lundi matin après le crime et disparaissent. »

« Et de deux. »

« Un homme a été arrêté mardi dans l'après-midi; ses vêtements étaient maculés de sang. »

« Et de trois. »

« Enfin, on nous rapporte un fait qui nous paraît grave; on nous dit que mardi soir, assez tard, on a retiré du canal le cadavre d'un homme vêtu d'un paletot gris. »

« Doit-on dire : Et de quatre ? »

« Les agents de la sûreté sont en campagne et ont été lancés de tous côtés : on sait qu'il y a des gens qui fuient; mais on sait quelle direction ils ont prise, et probablement on les a déjà arrêtés, tant on les suivait de près. »

« Il y a eu du monde toute la nuit à la préfecture de police pour diriger les recherches et pour en recevoir des nouvelles. »

Un des rédacteurs du *Figaro*, parti pour Roubaix, complète l'histoire de ce drame effrayant, par de longs détails recueillis dans la localité même où habitait la famille Kinck. Nous empruntons les suivants :

Le doute n'est plus permis, le crime est plus affreux qu'on ne le croyait d'abord. Les coupables sont — tous les renseignements paraissent le prouver — Jean Kinck et Gustave Kinck, le père et le fils aîné; mais il y a peut-être d'autres complices. Les victimes sont M<sup>me</sup> Kinck et les cinq plus jeunes enfants, habitant, 22, rue de l'Alouette, à Roubaix.

Le nom de Jean Kinck, donné à l'hôtel du chemin de fer du Nord, à Paris, par un jeune homme, est le nom du père. Jean est âgé d'une cinquantaine d'années.

Depuis près de cinq semaines il a quitté Roubaix, et est allé en Alsace, son pays; là il a une propriété qu'il voulait vendre pour racheter une autre plus considérable. Son intention était de grandir son commerce; il est tourneur de brosses, mais depuis peu il avait fait construire au fond de sa maison de Roubaix un atelier de mécanicien. Pour satisfaire son ambition, il fallait que la mère et les cinq plus jeunes enfants allassent en Alsace, afin que l'on sacrifiât toute la maison de la rue de l'Alouette à l'industrie. Mais M<sup>me</sup> Kinck était de Turcouing, ne savait pas un mot d'allemand, et ne voulait pas s'expatrier avec ses cinq enfants.

M<sup>me</sup> Kinck était très-intéressée.

Elle a retiré de la banque de Roubaix une somme de cinq mille francs pour l'envoyer à son mari, alors en Alsace. Il y a de cela trois semaines environ, presque un mois, et cela à son corps défendant.

A ce propos elle disait à une voisine :

« Comme c'est triste de ne pouvoir garder son argent pour ses enfants. »

C'est du moins le sens de ses paroles.

Pour la faire venir à Paris, son mari lui avait écrit :

« Dépense trois cents francs, s'il le faut, tu les retrouveras bien. »

Il s'agissait de l'achat d'une propriété en Alsace. M<sup>me</sup> Kinck, très-regardante, comme on dit ici, hésitait.

Le fils aîné Gustave et son père se sont joints à Paris quinze jours après le départ du

dernier pour l'Alsace. On avait donné à la mère l'adresse de l'hôtel de M. Riguy, mais nous savons déjà que personne n'y a couché. Qu'ont donc fait pendant le temps qu'il était censés habiter l'hôtel du chemin de fer du Nord, Jean et Gustave Kinck ?

Il ont évidemment préparé l'horrible boucherie qu'ils ont accomplie lundi 20, mus par un infâme sentiment de cupidité.

Le signalement du jeune homme brun, à barbe naissante, aux yeux enfoncés, qui a acheté pelle et pioche chez le taillandier Bellanger, concorde avec les traits de Gustave Kinck.

Son père l'avait adjoint aux affaires de la maison, mais Gustave aurait pu gagner largement sa vie seul.

Il semble résulter des conversations des voisins que Jean et Gustave ont assassiné M<sup>me</sup> Kinck et ses cinq enfants, parce que la résistance qu'ils mettaient à aller s'établir en Alsace gênait les projets de lucre du père et de l'aîné de la famille.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Jeudi soir, à cinq heures et demie, le rappel au feu battait encore dans notre ville, un nouvel incendie venait de se déclarer au Pont-Fouchard, chez le sieur Miteau, forgeron et taillandier. Son grenier, rempli de fourrages et de bois sec, était en feu. Fort heureusement il n'y avait pas le moindre vent, les flammes et la fumée s'élevaient bien perpendiculairement, et les travailleurs ont pu approcher assez près et arracher aux flammes une grande quantité de foin, paille et chaume, ainsi que le mobilier.

Les pompes de Saumur ont été conduites sur les lieux, ainsi que celle de l'Ecole de cavalerie; toutes n'ont pas été déployées, à six heures et demie le feu était éteint.

Montant des pertes, 2,400 fr. couverts par la compagnie *La Confiance*.

On croit que cet incendie est dû à l'imprudence d'un enfant de 4 ans.

L'incendie Renou, de Montreuil-Bellay, dont nous avons déjà parlé, a pris en peu d'instants des proportions inquiétantes; cependant la population s'y est portée avec empressement; la pompe, conduite par des hommes de bonne volonté, a rendu les plus grands services. M. Charrier, maire de Montreuil, n'a pas quitté les travailleurs; il les encourageait, et veillait à l'organisation des secours. Tant d'efforts n'ont pu que préserver les bâtiments voisins.

Les pertes pour le sieur Renou s'élèvent à 10,000 fr. environ; ses bestiaux seuls ont été sauvés et quelques objets mobiliers.

L'enquête ouverte par la justice a démontré que cet incendie était dû à une cause tout accidentelle et non à la malveillance, ainsi que le bruit en avait couru.

Le sieur Renou était assuré à la compagnie du *Soleil*.

Dans la nuit de lundi à mardi, le feu s'est déclaré à Fontevreault dans une chambre servant de boulangerie au sieur Trudeau, gardien à la Colonie de Saint-Hilaire. La perte est évaluée à 150 fr. La cause est accidentelle: le four avait été chauffé dans la journée.

Mercredi, le feu se déclarait encore au village de Cléret, commune des Rosiers, dans une modeste maison couverte de chaume, inhabitée depuis quelque temps. Avant qu'on ait pu organiser les secours, tout était consumé. La perte s'élève à 200 fr. La cause est inconnue.

Jeudi 23 septembre, avait lieu à Saumur, dans l'intérieur des bâtiments de l'Ecole de cavalerie, un brillant assaut d'armes, présidé par le général Michel, commandant l'Ecole, dans lequel nous avons vu, tour à tour et simultanément, figurer des amateurs civils, des officiers, sous-officiers et cavaliers élèves.

M. Chavet, adjudant maître d'armes de l'Ecole, ayant reçu du Général l'autorisation de

disposer en cette circonstance du péristyle d'honneur, a fait de cette enceinte une des plus jolies galeries d'armes que nous ayons vues; les ornements, soit trophées moyen-âge, soit trophées de chasse, soit trophées d'armes, étaient disposés avec une élégance et un à-propos tels, que la salle semblait avoir été construite exprès pour faire valoir les objets dont elle était ornée.

La lumière, composée du feu de plus de 150 bougies, était ménagée de telle sorte, que sa répartition, dans toutes les parties de la salle était égale.

Sur un tapis, étaient rangés le long d'un des deux côtés de la salle, les fauteuils du Général, des autorités militaires et de leurs invités.

En face, au fond, était ménagé un vestiaire, séparé du public par des rideaux ornés de drapeaux :

Au milieu de la salle, trois pistes réservées aux combattants.

Tout autour, des banquettes disposées exprès recevaient les amateurs d'escrime tant civils que militaires, et derrière le premier rang les nombreux curieux venus de tous les points de la ville et des environs pour assister à cette fête.

A huit heures, le Général entouré de son état-major a été reçu par M. Jouve, capitaine chargé de la direction des salles d'escrimes, tandis que l'adjudant maître d'armes Chavet, ayant préalablement fait disposer les différents adversaires autour de la salle, leur commandait le salut de l'épée, qui fut exécuté avec un ensemble plein de respect et de dignité.

L'assaut commença aussitôt et fut ouvert par M. Boulanger, maître d'armes du 1<sup>er</sup> régiment de dragons, en garnison à Tours, et M. Chavet.

Ces deux messieurs, après les préliminaires et saluts d'usage, engagèrent le fer.

Ce fut au milieu d'un silence profond que les premières passes d'armes eurent lieu; l'action s'anima, il y eut alors entre ces deux adversaires une quantité d'attaques, de parades et de ripostes, enlevées avec une rapidité vertigineuse.

Quoique que d'une vitesse extrême, le jeu de M. Chavet était exécuté avec un sang-froid et une précision remarquables.

Nous avons constaté une fois de plus et avec grand plaisir la politesse et l'aménité de notre maître d'armes, et nous nous plaisons à dire aussi combien la tenue et la mise en garde de ces messieurs était académique.

L'assaut fut continué par MM. les officiers, parmi lesquels nous avons remarqué avec grand plaisir MM. Meert, Repecaud, Baudeus et M. de Benoit; ce dernier fournit un brillant assaut avec le maître d'armes de Tours.

Vinrent ensuite des amateurs civils, qui, tous élèves de M. Chavet, eurent de larges parts dans les applaudissements.

L'assaut de pointe fut terminé par deux jeunes enfants, l'un appartenant à une famille de la ville, l'autre, enfant de troupe à l'Ecole: tous les deux, quoique très-jeunes enlevèrent les bravos réitérés.

Jusqu'ici, le silence n'avait été rompu que par le cliquetis des fleurets et les bravos; lorsque le général Michel donna l'ordre de commencer les assauts de sabre.

Aussitôt furent placés sur chacune des trois pistes, deux adversaires; alors l'engagement devenant général, la salle retentit du bruit de la lutte armée.

Quoique les différents champions furent souvent remplacés, l'entrain et la vigueur restèrent les mêmes pendant toute la durée de l'assaut, et on aurait cru assister à une mêlée de champ de bataille. Enfin, les lumières commençant à diminuer, nous firent comprendre que l'heure de la retraite était venue. Et ce fut avec un vif sentiment de regret que chacun quitta cette salle, où il avait passé quelques heures si agréables.

Nous croyons être l'interprète des nombreux invités du général Michel, en lui disant combien nous avons été heureux de cette soirée,

que nous verrions se renouveler avec d'autant plus de plaisir, que nous avons été privés d'une pareille fête depuis longtemps.

Et nous désirons que M. le capitaine Jouve veuille bien accepter nos remerciements, pour l'ordre et l'entrain qu'il a su donner à cette soirée.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Jean Kinck a été arrêté au Havre. Voici en quels termes le journal de cette ville raconte l'arrestation :

« Vers midi, le gendarme Ferrand, du service maritime, faisait une ronde à Saint-François dans le but de ramener à bord des navires en partance plusieurs marins retardataires. »

« Arrivé rue Royale, il entra dans l'auberge de M. Mangeneau, située dans la maison portant le n° 57. Il y voit attablés plusieurs individus d'assez mauvaise mine auxquels il demande leurs noms et leurs papiers. »

« L'un d'eux, dont la physionomie avait paru contractée par un trouble subit, lors de l'entrée du gendarme, répond qu'il est étranger. »

« — Eh bien, alors, raison de plus pour me montrer vos papiers ! »

« — Faut-il donc des papiers pour voyager en France ! »

« Sa parole était haletante, son visage crispé. A chaque minute son trouble allait croissant. »

« — Si vous ne pouvez justifier de votre identité, ajoute le gendarme, je serai forcé de vous conduire au parquet de M. le procureur impérial. »

« A ce mot de procureur impérial, l'individu perd tout-à-fait contenance; il essaye de balbutier quelques paroles, mais ne peut les articuler. »

« Le gendarme l'arrête et lui dit qu'il va le conduire au violon où se continuera l'explication. »

« Il l'emmène par le quai des Casernes et le pont Lamblardie. Arrivé sur le quai de la Carène, l'individu profite du passage d'une voiture de place pour se dégager de l'étreinte du gendarme. Il court au quai, saute sur un radeau, et de là dans le bassin, avec l'idée bien arrêtée et bien évidente d'y trouver la mort. »

« Mais, on le sait, dans notre port, dès qu'il y a une chute à l'eau, il se trouve toujours comme à point nommé un sauveteur courageux prêt à risquer sa vie pour secourir son semblable. »

« Cette fois, le sauveteur était M. Hauguel, calfat. A peine l'individu était-il dans le bassin qu'il s'y est précipité lui-même tout habillé. »

« L'individu, voyant ses projets de suicide contrariés, saisi violemment son sauveteur par les jambes, se débat et essaye de l'entraîner avec lui. M. Hauguel eut la force et la présence d'esprit de se dégager. Un instant après il ressaisit l'individu épuisé et le ramène à la surface de l'eau. »

« On le porte sur le quai et de là au poste de sûreté, où M. Ebran, pharmacien, accourt pour lui donner les premiers soins. »

« En le déshabillant, on a trouvé sur cet homme divers papiers placés sur la peau, en-dessous de la chemise, et qu'il paraissait tenir à dissimuler soigneusement. Ces papiers établissent clairement son identité : il n'est autre que le nommé Jean Kinck, de Roubaix, celui que le bruit public et les premières informations de la justice désignent comme le principal, sinon comme le seul des assassins de Pantin. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BOURSE DU 23 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 70 70.

4 1/2 p. 0/0 baisse 1 fr. — Fermé à 100 50.

BOURSE DU 24 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 70 40.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 100 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE DEUX MAISONS**

Situées à Saumur,

Appartenant aux enfants Pichery, l'une rue de l'Hôtel-Dieu, l'autre rue de la Gueule-du-Loup. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE PAR ADJUDICATION,**

En l'étude et, par le ministère de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, Le dimanche 10 octobre 1869, à midi,

1<sup>er</sup> Cent cinquante-deux pieds de chêne, complantés sur les domaines de Cravant, l'Anerie et le Plessis (terre du Bellay), commune d'Allonnes.

Ces arbres divisés en trois lots :

1<sup>er</sup> Lot, du n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> au n<sup>o</sup> 51 y compris.

2<sup>e</sup> Lot, du n<sup>o</sup> 52 au n<sup>o</sup> 102 y compris.

3<sup>e</sup> Lot, du n<sup>o</sup> 103 au n<sup>o</sup> 152 y compris.

2<sup>ent</sup> Quarante-six très-beaux bouillards, à haute tige, complantés sur les domaines de Cravant et du Bellay, en un seul lot.

Tous ces arbres sont numérotés et marqués des lettres C. de B.

Pour visiter ces bois, s'adresser soit au sieur Drussé, régisseur, soit au sieur Fessard, garde particulier, au château du Bellay, commune d'Allonnes.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE A L'ADJUDICATION,**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, Le dimanche 3 octobre 1869, à midi,

LA COUPE de :

1<sup>o</sup> Un taillis, essence de chêne, dans l'Epinay, commune d'Allonnes.

2<sup>o</sup> Une châtaigneraie, près la Lune de Bellay, dite commune.

Le tout dépendant de la terre du Bellay, appartenant à Madame Feuillant.

S'adresser pour visiter à M. Drussé, régisseur, au château du Bellay, et pour tous renseignements à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire, dépositaire du cahier des charges. (379)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER UNE MAISON,**

Située à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 70.

Cette maison est occupée par MM. Hublot.

Il en dépend de vastes écuries, des remises et un magnifique jardin ayant 60 mètres de façade sur la rue de la Maremaillet.

La superficie est d'au moins 20 ares.

Les terrains seraient facilement divisés par lots.

S'adresser à MM. HUBLOT ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE PAR PORTIONS,**

Au gré des acquéreurs.

Commune de Saint-Lambert. Les PRÉS suivants :

Un hectare 5 ares, aux Boires-Choux.

Quinze ares, aux Boires-Choux.

Un hectare 75 ares, à Bellevue.

Soixante-trois ares, aux Arpents. S'adresser audit notaire et à M. Lange. (374)

**A VENDRE**

**UN PETIT JARDIN,**

Entouré de murs,

Situé à Beaulieu, avec cave dans le roc et cheminée.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve MERCIER, rue St-Nicolas. (387)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE DE VINS.**

Le dimanche 26 septembre 1869, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans une cave située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur, à M. Armand GRATIEN aîné, propriétaire, à la vente publique aux enchères de 5,000 bouteilles de bon vin de Bordeaux et 1,000 bouteilles de vin blanc des coteaux, 1<sup>re</sup> qualité, tout de la récolte de 1858 et lui appartenant.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Tribunal de commerce de Saumur.

**FAILLITE D<sup>u</sup> RONDEAU.**

Suivant jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 24 septembre courant, Mademoiselle Rondeau, marchande, demeurant aux Rosiers, a été déclarée en état de faillite ouverte à la date de ce jour.

M. Laroche, négociant à Saumur, a été nommé juge commissaire, et M. Kerneis, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire de cette faillite.

Le Greffier du Tribunal, Ch. PITON. (388)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE MOBILIÈRE**

PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le dimanche 5 octobre 1869, à midi précis, et le dimanche suivant, s'il y a lieu il sera procédé, par M. GALBRUN, notaire, à Batticeau, commune du Vaudelouay-Rillé, en la maison où est décédé M. Louis Goupil, à la vente aux enchères de tous les meubles meublants et effets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire dudit M. Goupil, à la requête de sa veuve, tutrice du fils mineur, et en présence du subrogé-tuteur.

On vendra :

Lits complets, tables, chaises, armoires, linge, garde-robe, bois de chauffage et de construction, fourrages, blés, cheval, charrettes, une locomobile.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A CÉDER**

PRÉSENTMENT,

UN HOTEL très-bien achalandé, dans un des principaux quartiers de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Deux poinçons de vin rouge et trois berriques de vin blanc, récolte de 1865.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

D'OCCASION,

**BOUTEILLES VIDES.**

S'adresser au bureau du journal.

**AVIS AUX CHASSEURS**

**A VENDRE**

Plusieurs chiens courants et une chienne couchante.

S'adresser chez DELALANDE-ROBIN, rue de la Mairie. (367)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

**A LOUER**

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

# GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE

FABRIQUE SPÉCIALE DE BONNETS  
40, rue Piron,  
A DIJON.

Grand'Rue, n<sup>o</sup> 1, Maison LARDÉ,

**A SAUMUR.**

FABRIQUE SPÉCIALE DE LINGE CONFECTIONNÉ  
boulevard de Strasbourg,  
A PARIS.

## VENDRE BON MARCHÉ! POUR VENDRE BEAUCOUP!

Ce problème est résolu par nous, en mettant l'acheteur en rapport direct avec le fabricant.

Nous voulons prouver, en donnant un aperçu des prix de quelques-uns de nos articles, que toutes nos Marchandises sont vendues aux Prix réels de Fabrique.

Nous mettons en vente un grand Choix des Hautes Nouveautés de Paris pour la saison, telles que : Linge confectionné, Pantalons, Jupons, Camisoles, Chemises, Cols, Parures, Bonnets de tous les genres et des modèles les plus nouveaux.

CHOIX IMMENSE DE NOUVEAUTÉS EXCLUSIVEMENT DES PREMIÈRES FABRIQUES.

**Aperçu de quelques Prix :**

Bonnets (femmes), depuis.....	» fr. 35 c.
— (enfants, brodés), depuis.....	» 20
Cols (femmes et enfants), depuis.....	» 35
Pantalons (femmes, belle percale), depuis.....	1 45
Camisoles — — depuis.....	1 45
Chemises — — depuis.....	1 45

**Choix considérable de Corsets.**

Corsets pour femmes, coutil 1 <sup>re</sup> qualité, depuis.....	1 45
— pour enfants, — depuis.....	1 25

**Occasion incomparable de Mouchoirs.**

Mouchoirs de batiste et de fantaisie, depuis.....	» 10 la pièce.
---	----------------

Articles pour hommes. — Faux-Cols et Cravates, des genres les plus nouveaux, à des prix incroyables de bon marché.

**UN RAYON SPÉCIAL EST ORGANISÉ POUR LA VENTE DU BEAU LINGE CONFECTIONNÉ.**

Parler de toutes ces RICHES NOUVEAUTÉS accumulées dans ce déballage, c'est dire que tout a été prévu pour séduire l'acheteur.

NOTA. — Les dames sont invitées à venir se rendre compte par elles-mêmes des AVANTAGES RÉELS qui leurs sont offerts.

**ENTRÉE LIBRE. — La durée de la vente est fixée à 10 jours seulement. — ENTRÉE LIBRE.**

Saumur, imp. de P. GODET.